



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 09 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-65**

Date de la convocation 02/10/2020

Date de la publication : 12/10/2020

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale Déléguée, Hind SALHI, Albert LASBATS, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Olivier ESCOT-SEP, Suzan DEWAN, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Yves CARRIÉ, Conseiller Municipal Délégué, Béatrice FABRE, Daniel RIVIERE, Yannick LONCAN, Sophie RIBUOT-MARION, Émilie MANESCAU, Philippe DUSSERT, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Janique RENAULT, Conseillère Municipale.

**POUVOIRS** : Yves CARRIÉ (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Daniel RIVIERE (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Yannick LONCAN (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sophie RIBUOT-MARION (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Émilie MANESCAU (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Jean CORNET (pouvoir à André BOYRIE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE

**Participation de la Commune d'AUREILHAN au fond de solidarité aux  
Communes sinistrées par la tempête Alex**

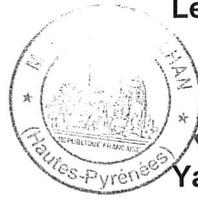
Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, expose que suite aux destructions subies par plusieurs Communes des Alpes-Maritimes suite aux crues causées par la tempête Alex, l'Association des Maires des Alpes-Maritimes a souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Madame CHEDEVILLE propose au Conseil Municipal de témoigner sa solidarité aux Communes sinistrées en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes dans le cadre de la « Solidarité sinistrés tempête Alex ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes dans le cadre de la « Solidarité sinistrés tempête Alex ».**

P.C.C.  
Aureilhan, le 12 octobre 2020

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**